

Faire le point sur ses médicaments avec son pharmacien de référence

La « revue de la médication », un nouveau service remboursé en pharmacie

1^{er} avril 2023 – En Belgique, près de 300.000 patients prennent au moins 5 médicaments (remboursés) de façon chronique. Or, quand on doit prendre plusieurs médicaments par jour, il peut être utile de faire le point, à intervalles réguliers, avec son pharmacien de référence. Dès ce samedi, celui-ci peut proposer à ses patients polymédiqués une revue de la médication visant à optimiser leur traitement par la détection de problèmes éventuels tels que des effets indésirables, un mauvais usage, une sous-utilisation, des interactions ou une surconsommation de certains médicaments. Pour permettre le déploiement de ce nouveau service remboursé, l'INAMI et Frank Vandenbroucke, le ministre fédéral de la Santé, ont dégagé un budget de 2,9 millions d'euros.

Pour garantir l'efficacité d'un traitement, le bon usage des médicaments est essentiel. C'est vrai pour tout patient ; ce l'est d'autant plus pour ceux qui doivent prendre plusieurs médicaments par jour afin de traiter différentes pathologies chroniques. D'où l'intérêt de pouvoir bénéficier d'un suivi qui permette de faire régulièrement le point sur son traitement avec son pharmacien de référence. C'est pourquoi, l'APB a récemment conclu, avec l'INAMI et les mutuelles, un accord qui donne – à partir de ce 1^{er} avril – la possibilité au pharmacien de référence de proposer à ses patients ambulatoires polymédiqués un nouveau service intégralement remboursé : la revue de la médication.

Dans le cadre de ce nouveau service, le pharmacien de référence vérifiera notamment si :

- la médication du patient est toujours optimale, bien utilisée et adaptée à ses besoins ;
- des modifications de traitement sont nécessaires pour éviter, par exemple, des risques d'interactions entre différents médicaments ;
- la prise de certains médicaments peut être réduite, voire supprimée, après un certain laps de temps.

Le médecin traitant du patient sera informé des interventions proposées. Bien entendu, une bonne communication et concertation entre les deux prestataires est primordiale.

« En tant qu'expert du médicament, le pharmacien de référence veille à ce que le schéma de médication de ses patients chroniques soit complet et à jour, souligne Koen Straetmans, le président de l'APB. La revue de la médication est une priorité dans la gestion médicamenteuse du patient et une compétence spécifique du pharmacien de référence. Dans le cadre d'une approche multidisciplinaire, le médecin et le pharmacien ont ainsi une vue plus complète et peuvent agir de façon beaucoup plus concertée, au bénéfice du patient. »

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Un impact négatif majeur sur la santé publique

Selon les données recueillies dans le cadre de SHARE¹, environ une personne âgée (de plus de 65 ans) sur 3 est polymédiquée² dans notre pays. Ce qui place la Belgique au 4^e plus mauvais rang européen (sur 28 pays étudiés). Or la polymédication est associée à de nombreux risques pour la santé de nos aînés, dont la dégradation de leur état fonctionnel global ou l'aggravation de différents syndromes gériatriques.

« *La polymédication chez les patients âgés (de 65 ans et plus) peut avoir un impact négatif sur leur santé, notamment à cause d'un risque accru d'interactions médicamenteuses*, rappelait le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) en 2019³. Un impact confirmé notamment par des recherches internationales⁴ qui montrent que 30 % des hospitalisations de personnes âgées sont liées à un usage inapproprié des médicaments, et que la moitié de ces hospitalisations auraient pu être évitées.

« *Dans notre pays, précise Koen Straetmans, on dénombre chaque année 42.000 hospitalisations pour des problèmes liés aux médicaments⁵, dont la moitié est jugée évitable. Pour l'assurance maladie, cela représente un coût annuel de 200 millions d'euros, dont la moitié pourrait donc, en théorie, être évitée.* »

Les résultats de l'étude SIMENON lancée en 2016 dans notre pays avaient déjà confirmé l'efficacité et la faisabilité d'un accompagnement des patients polymédiqués par leur pharmacien de référence⁶. Et dans les pays où la revue de la médication est déjà intégrée dans la pratique du pharmacien d'officine, ce type de suivi a largement fait ses preuves, générant à la fois des gains de santé pour les patients et des économies pour l'assurance maladie⁷.

¹ SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) est une infrastructure de recherche permettant d'étudier les effets des politiques sanitaires, sociales, économiques et environnementales sur le parcours de vie des européens et au-delà.

² Dans le cadre du BUM Revue de la médication, une personne est dite « polymédiquée » quand elle prend au moins 5 médicaments avec plus de 160 DDD (Defined Daily Doses) administrées sur une période de 1 an.

³ « Performance du système de santé belge – Rapport 2019 » KCE REPORT 313B

⁴ Voir notamment A.J. Leendertse, A.C. Egberts, L.J. Stoker, P.M. van den Bemt, HARM Study Group Frequency of and risk factors for preventable medication-related hospital admissions in The Netherlands Arch Intern Med, 168 (2008), pp. 1890-1896

⁵ IMS Health Report: Advancing the Responsible Use of Medicines in Belgium – Applying Levers for Change; 2015.

⁶ Voir notamment J. Wuyts, J. Maesschalck, W. Hamelinck, I. De Wulf, V. Foulon. Does a pharmacist-led medication use review improve medication adherence in polymedicated aged patients? Methodological choices matter! J Eval in Clin Pract. March 2021. et J. Wuyts, J. Maesschalck, I. De Wulf, J. De Lepeleire, V. Foulon. Studying the impact of a medication use evaluation by the community pharmacist (Simenon): Patient-reported outcome measures. Res Soc Adm Pharm. Jan 2020.

⁷ Voir notamment Drs. Johan Visser Dr. Sonja Boas Dr. Xander Koolman Dr. Piet Stam BENU Medicijnmonitor (MM) voorkomt ziekenhuiskosten en farmaciekosten, Equalis Strategy & Modeling B.V. Den Haag, 26 januari 2018 en International Pharmaceutical Federation (FIP). Medication review and medicines use review: A toolkit for pharmacists. The Hague: International Pharmaceutical Federation; 2022.

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Un rôle déterminant pour le pharmacien de référence

De par sa fonction de pharmacien de référence, le pharmacien d'officine est en mesure d'identifier les patients susceptibles d'avoir besoin d'une revue de la médication et de tirer profit d'un accompagnement personnalisé au bon usage de leurs médicaments. Cet accompagnement, qui ne nécessite pas de prescription médicale, comprend 2 entretiens :

- Le 1^{er} entretien permet au pharmacien de passer en revue avec son patient l'usage de ses médicaments ; de lui poser quelques questions pour mieux connaître ses attentes et besoins ; de vérifier les difficultés et problèmes éventuellement posés par le traitement... ; tout en lui donnant aussi la possibilité de poser toutes ses questions.
- Après avoir analysé l'ensemble de ces informations, le pharmacien invite son patient à un 2^e entretien pour lui proposer des adaptations de son traitement, afin d'en optimiser l'effet, et lui remettre un schéma de médication à jour.

Le pharmacien partage évidemment son plan d'action (reprenant les problèmes liés aux médicaments identifiés ainsi que ses propositions d'interventions) avec le médecin traitant du patient et assure le suivi de sa mise en œuvre. Préalablement à la réalisation de la revue de la médication, le pharmacien et le médecin se mettent d'accord notamment sur les échanges d'informations aux différentes étapes du processus. Grâce à ce dialogue ouvert entre son pharmacien de référence et son médecin traitant par la revue de la médication, le patient peut optimiser l'usage au quotidien de ses médicaments, pour le plus grand bénéfice de sa santé.

« Un traitement optimal pour le patient il y a 3 ans ne l'est plus forcément aujourd'hui. L'objectif est d'évaluer périodiquement le schéma de médication du patient et de l'adapter à ses besoins actuels.

Ceci permet de rationaliser l'usage des médicaments tout en apportant un meilleur suivi et de meilleurs soins aux patients. Grâce à la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leurs patients, les pharmaciens élargissent encore leur rôle de prestataires de soins », conclut Koen Straetmans.

La fiche ci-dessous présente les **modalités pratiques** de la revue de la médication. Pour consulter le *flyer* de sensibilisation destiné aux patients, cliquez [ICI](#).

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Dans le prolongement du pharmacien de référence

Depuis 2017, la fonction de pharmacien de référence a solidement ancré les pharmaciens au sein de la 1^{re} ligne de soins et témoigne de l'évolution de la profession. En 5 ans, plus de 1,2 million de patients chroniques ont déjà bénéficié de l'accompagnement personnalisé d'un pharmacien de référence. Le nouveau service de revue de la médication s'inscrit pleinement dans le prolongement de ce succès. Pour en bénéficier, les personnes intéressées peuvent prendre directement contact avec leur pharmacien de référence. Les pharmacies proposeront ce nouveau service de revue de la médication sur une base volontaire.

La revue de la médication en pratique

Quoi ?

La revue de la médication est une forme d'accompagnement personnalisé des patients polymédiqués par **leur pharmacien de référence**, visant à **optimiser l'usage de leurs médicaments**. Elle peut être effectuée à l'initiative du pharmacien de référence, lorsqu'il l'estime nécessaire ; à la demande du patient ; ou sur indication du médecin traitant. Le pharmacien de référence assure une bonne coordination avec le médecin traitant et le patient concerné. Ce dernier ne peut bénéficier d'une revue de la médication que dans la pharmacie de son pharmacien de référence.

Pour qui ?

Tout patient ambulatoire polymédiqué (prenant au moins 5 médicaments remboursés de façon chronique en raison de problèmes de santé complexes) **ayant besoin d'un accompagnement personnalisé**. Il s'agit principalement de personnes âgées ou vulnérables, ayant un faible niveau de littératie en santé. Le patient doit avoir donné son consentement éclairé (*eHealth Consent*) à son pharmacien de référence pour le partage de ses données de santé et le suivi des soins pharmaceutiques. Un service similaire spécifiquement destiné aux patients résidant en maison de repos (et de soins) sera déployé ultérieurement.

Comment ?

Sur la base de l'**historique médicamenteux** du patient et d'un **1^{er} entretien ciblé** avec lui, le pharmacien de référence **évalue son usage des médicaments**. Après l'entretien, il analyse l'ensemble des données recueillies, identifie – à l'aide d'une méthode structurée – **les problèmes (potentiels) liés aux médicaments**, puis élabore un **plan d'action**. Ce plan, qui propose **les interventions éventuellement nécessaires pour optimiser l'usage des médicaments**, est transmis au médecin traitant avant d'être partagé avec le patient lors d'un **2^e entretien**. Si nécessaire, le pharmacien de référence adapte le schéma de médication du patient.

Coût pour le patient ?

La revue de la médication est **un service pharmaceutique entièrement remboursé**. Les patients du groupe cible peuvent en bénéficier tous les 2 ans. A titre exceptionnel, une revue de la médication supplémentaire peut être réalisée sur prescription du médecin en fonction d'un besoin spécifique du patient.

Plus d'infos ?

Contactez **Nicolas Echement, Porte-parole francophone de l'APB** (0477.62.07.23 – Nicolas.Echement@apb.be).

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.